

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU JEUDI 13 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 juin, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Mickaël QUIBEL, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

07 juin 2024

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUIBEL Mickaël, LEBOURG Éric, BODOT Alain, GRUCHY Marie-Laure, CREIGNOU Béatrice, FORESTIER Monique, HAMON Sabine, LETELLIER Norbert, REINE Alain, SANCIER Dominique

En exercice : 11

Nbre de Conseillers

Absents / Excusés : Monsieur Julien HEBERT

Présents : 10

Pouvoir de Monsieur Julien Hébert à Monsieur Mickaël Quibel

Votants : 11

Secrétaire de Séance : Madame Sabine Hamon

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 12 avril 2024
2. Informations du Maire au Conseil Municipal
3. Amélioration de la gestion de l'eau sur la commune - Fourniture et pose d'une cuve de 20 000 litres d'eau pluviale
4. Aide au transport des collégiens et des lycéens
5. Refus de délivrer des dérogations pour la scolarisation des enfants d'Ambrumesnil hors du regroupement scolaire d'Ouille-la-Rivière
6. Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- A- Travaux d'aménagement et signalétique de sécurité
- B- Subventions exceptionnelles

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour les rajouts à l'ordre du jour.

1- Adoption du procès-verbal du vendredi 12 avril 2024

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal est disponible sur le site dès la rédaction terminée et qu'il appartient à chaque conseiller d'en prendre connaissance avant le vote de celui-ci en amont de la réunion de conseil suivante.

Il demande s'il y a des remarques ou des questions à formuler sur celui-ci.

Monsieur Quibel revient sur les trois points en "questions diverses" du dernier conseil, entre autres, l'intervention de Monsieur Reine concernant la fermeture de l'aire de jeux au stade, le jeu cassé a été enlevé, il n'y a plus de danger, l'aire de jeux est de nouveau ouverte.

Il explique que Monsieur Letellier avait fait le point sur le site qui changeait d'hébergeur et ajoute qu'il a remarqué que sur son téléphone portable, il ne peut visualiser le site qu'en format

paysage ! Monsieur Letellier répond que c'est un paramètre de l'hébergeur, qu'il n'a pas la main sur celui-ci.

Et le dernier point concernant le lotissement les Pins, Madame Sabine Hamon a été destinataire d'une attestation pour les services des impôts, les autres résidents sont invités à en faire de même si le besoin s'en faisait sentir.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

L'assemblée n'en a pas, il demande donc de passer au vote.

Le procès-verbal est adopté à **l'unanimité**

Vote des rajouts à l'ordre du jour

A- Travaux d'aménagement et signalétique de sécurité

Monsieur le Maire rappelle que la commission travaux a déjà travaillé sur le sujet et que des devis ont été obtenus. La commune a un projet de sécurisation de l'ensemble du village mais en attendant des travaux de signalétique sont envisagés avec quelques travaux d'aménagement, validés par la Direction des Routes d'Envermeu :

- Rue de Manneville : Un plateau ralentisseur à la place des coussins berlinois ainsi que deux écluses avec une zone 30

- Rue de l'Eglise : Création d'une sente piétonne/signalétique au sol qui partirait du carrefour Tessy/Feu Saint Eloi et qui remonterait jusqu'au centre du village sans logo

- Portion de route mairie/calvaire, sente piétonne, pour protéger les piétons

- Rue Guillot : Marquage de 3 stops et une zone 30 ainsi que deux écluses pour faire ralentir avant les deux virages

- Rue Feu Saint Eloi, un marquage au sol « 50 » en rappel, direction Gueures et direction descente vers Tessy

- Carrefour du Calvaire, la signalétique des stops et du céder le passage sera refaite, le « haricot » sera agrandi et sera de couleur rouge corail

- Rajout de trois panneaux « fin d'agglomération » aux sorties vers Gueures, vers Tessy et vers Offranville

- Mise en place d'un panneau à l'entrée du chemin de Saint Denis « Interdit aux quads et aux cyclomoteurs » et même chose au niveau du Tortillard ou du Chemin des éoliennes

- Réfection des marquages existants non faits suite aux travaux d'assainissement

Madame Forestier pose la question de la sécurité au niveau du rond-point direction Offranville. Il sera question d'y travailler en commission de travaux lors du projet de sécurisation d'ensemble du village.

L'objectif avec les bornes en plastique constituant les écluses est de faire l'essai avec du provisoire pour envisager du long terme, comme pour les coussins berlinois Rue de Manneville, lors du projet d'ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ADOPTÉ l'opération dans son intégralité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les commandes et avenants à intervenir à cet effet

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre du F.A.L. ainsi qu'auprès du Département

AJOUTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 de la commune d'Ambrumesnil et que la dépense sera supportée par celui-ci

B- Subventions exceptionnelles

Fête du village – samedi 22 juin 2024

Lors de cette manifestation, des artisans du fer sont venus faire des démonstrations ou exposer leur travail, Madame WESTRELIN Annie et le groupe PENNY au travers de Madame LOURDEL

Mathilde ont assuré la partie musique de l'après-midi et de la soirée, l'EVS a assuré la restauration rapide, ainsi que l'Association Handi Fun World qui a mis une kermesse en place pour les enfants.

Il est décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle à chacun pour sa prestation :

- Madame DEPORGE Sandrine, créatrice de bijoux 50€
- Coutellerie Raven 50€
- Monsieur VINCENT Cédric Ferronnier 50€
- Monsieur CREVECOEUR Olivier, forgeron, maréchal-ferrant 50€
- Monsieur BIDAULT Sylvain, affûteur 50€
- HANDI FUN WORLD, kermesse 100€
- Madame WESTRELIN Annie, musique 100€
- Madame LOURDEL Mathilde groupe PENNY 750€
- Entente Vienne et Saône, restauration rapide 80€

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, **à l'unanimité** :

VOTENT pour le versement de ces subventions exceptionnelles

2- Informations du Maire au Conseil Municipal

·Lundi 27 mai dernier : Traversée du village avec le CAUE et les services de la Direction Des Routes (DDR). Concernant les aménagements possibles, le trottoir sera problématique à certains endroits car la voie n'est pas assez large. Ils s'orientent plus sur un cheminement piéton. Monsieur Letellier s'étonne que le trottoir ne soit pas possible, il lui semble que la voie est assez large ! Monsieur le Maire répond qu'avec les orientations proposées, la commission travaux va pouvoir travailler sur le sujet avec l'aide d'un maître d'œuvre pour une traversée sécurisée du village.

·Traversée de Ribeuf : Suite aux comptages, ils préconisent de mettre des écluses dès réception mais ils doutent de leur efficacité car il n'y a pas assez de flux dans un même temps. La mise en place d'un passage piéton pour accéder à l'avenue verte par la passerelle est prévu à la charge de la DDR. Des aménagements autour de ce passage qui serviraient à renforcer la sécurité, seraient envisageables ainsi que des poteaux avec bandes réfléchissantes et empêcher les stationnements en bord de route qui sont très dangereux.

· Rencontre avec HABITAT 76 pour revenir sur un projet de construction sur le terrain de l'éco pâturage qu'avait initié Monsieur Letellier. Ce dossier était endormi et revient aujourd'hui car nous faisons maintenant partie des communes prioritaires inscrites sur le département pour accueillir des logements. Ils nous suggèrent de ne pas partir sur un projet de logement-sénior qui serait trop restrictif notamment sur l'implantation et le choix des futurs habitants. Par contre, prévoir des logements adaptés pour les seniors, des plaines pieds, T1 avec petit jardin ainsi que d'autres logements et peut-être acheter un de ces logements pour qu'il devienne communal. Une proposition est en cours.

Dates à retenir :

- Oxfam, la date du 29 juin est annulée, il est reporté au 14 septembre
- Elections 30 juin et 07 juillet : tableaux de garde à compléter

3- Amélioration de la gestion de l'eau sur la commune – Fourniture et pose d'une cuve de 20 000 litres d'eau pluviale

Monsieur le Maire rappelle un des projets de la commune pour l'année 2024, l'amélioration de la gestion de l'eau sur la commune, tant sur nos bâtiments communaux que sur le domaine public afin de ne plus utiliser l'eau potable pour entre autres, arroser les fleurs.

Des devis avaient été demandés pour la fourniture et la pose d'une cuve de 10 000 litres d'eau pluviale qui serait enterrée sur la pelouse face à la baie vitrée du Parvis, une délibération avait été actée lors du conseil municipal du 16 février dernier.

Après avoir rencontré un technicien du Département pour un accompagnement personnalisé à ce sujet, la commune a décidé d'augmenter la capacité de la cuve à 20 000 litres et pour compléter

ce projet, de raccorder les toilettes du Parvis à cette cuve et d'alimenter également l'arrivée en eau du cimetière.

Pour ce faire des devis ont été demandés :

Ets Michel LECLERC/Plomberie :	2 249,58 € TTC
STT THIBAUT THIEURRY/Terrassement :	21 777,60 € TTC
CHRIS ELECTRICITE/ Electricité :	906,00 € TTC
DROUET PICARD-COUVERTURE /Couverture :	1 332,00 € TTC

Soit un total TTC de 26 265,18 €

Des subventions vont être demandées auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour une prise en charge espérée à hauteur de 50% minimum, pour un reste à charge pour la commune de 13 132,59 € sachant que nous récupérerons par la suite le FCTVA (Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ADOPTE l'opération dans son intégralité

AUTORISE Monsieur le Maire a signé les commandes et avenants à intervenir à cet effet

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Département ainsi qu'à l'Agence de l'Eau

AJOUTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 de la commune d'Ambrumesnil et que la dépense sera supportée par celui-ci

4- Aide au transport des collégiens et lycéens

Collège

Monsieur le Maire expose que pour l'année scolaire 2024-2025, la région a arrêté le tarif du transport scolaire d'un collégien à 130 euros.

La communauté de Communes Terroir de Caux participera à hauteur de 65 euros sur cette somme.

La commune prenant à sa charge 45 euros, il restera donc à la charge de la famille, la somme de 20 euros.

Si la famille a un quotient familial inférieur à 500 (fournir l'attestation à l'inscription) la région facture 65 €.

La communauté de Communes Terroir de Caux participera à hauteur de 32,50 euros sur cette somme.

La commune prenant à sa charge les 32,50 euros restants, la totalité du transport sera prise en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE de prendre en charge des frais de transport de chaque élève de la commune scolarisé au collège à hauteur de **45,00 €**, pour l'année scolaire 2024/2025 et d'offrir la gratuité aux familles dont le quotient familial serait inférieur à 500 € en prenant le reste à charge

Lycée

Le tarif du transport scolaire d'un lycéen est de 130 euros.

L'assemblée est favorable au fait d'aider également les lycéens, au niveau du transport scolaire à hauteur de 90,00 € par élève.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE en faveur de cette disposition

5- Refus de délivrer des dérogations pour la scolarisation des enfants d'Ambrumesnil hors du groupement scolaire d'Ouville-la-Rivière

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement pédagogique a été créé en 1983 avec les communes d'Ouville-la-Rivière et de Saint Denis d'Aclon.

Considérant que ce regroupement implique une dépense sur 2024 de 85 000 € pour la seule commune d'Ambrumesnil,

Considérant que tous les élèves dont la scolarisation est obligatoire peuvent être accueillis dans les écoles publiques du regroupement jusqu'à la fin de la primaire,

Considérant que la commune d'Ambrumesnil ne peut se permettre d'inscrire au budget des dépenses obligatoires envers les autres communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

REFUSE de donner son accord pour la scolarisation des enfants hors de la commune

SE PRONONCE contre, une participation aux frais des communes d'accueil hors regroupement pédagogique.

6- Questions diverses

- Monsieur Reine demande s'il est possible que la commune mette à disposition des associations des containers pour le verre lors des tournois et manifestations à la salle des Douze Etoiles d'Or. Monsieur Quibel répond que les associations doivent gérer leurs manifestations en mettant des poubelles adaptées et les vider au container présent près de la grille verte de la salle.
- Madame Hamon signale que du fait des travaux de reconstruction dans le chemin du Lotissement les Pins, le camion du ramassage des ordures ménagères ne va pas pouvoir récupérer les containers des maisons se trouvant en haut du chemin. Monsieur le Maire propose de contacter les propriétaires de la maison pour les informer et leur demander de transmettre le message aux entreprises présentes les jours de ramassage.

L'ordre du jour étant épuisé à 19h30, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.